

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PORTEFEUILLE PAYS SENEGAL 2019 – 2024 CONCLUE ENTRE L'ETAT BELGE ET ENABEL

**N° DGD : 2078
N° Enabel : SEN1803811**

Entre

L'État belge, représenté par la Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes, Madame Meryame KITIR, ci-après dénommé « l'État belge » ;

et

Enabel, Agence belge de Développement, société anonyme de droit public à finalité sociale (numéro d'entreprise 0264.814.354), représentée par le Directeur général, Monsieur Jean VAN WETTER, ayant son siège social rue Haute 147, 1000 Bruxelles, ci-après dénommé « Enabel » ;

ci-après dénommés ensemble « les parties » ;

Considérant la Convention de mise en œuvre du Portefeuille Pays Sénégal 2019-2024, signée entre l'État belge et Enabel en date du 15 juillet 2019, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Considérant l'ajout du nouveau objectif spécifique « Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé », avec budget supplémentaire de 4 millions d'euros ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 2

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est remplacé par ce qui suit :

« Le budget total est d'un montant de 49.000.000 euros (quarante-neuf millions d'euros), comme stipulé à l'article 3 de la Convention spécifique et détaillé dans le portefeuille pays.

Le plan financier indicatif se trouve dans le portefeuille pays. Le budget est reparti comme suit :

- Un budget de 43.174.952 euros (quarante-trois millions cent septante quatre mille neuf cent cinquante-deux euros) pour exécuter les interventions.
- Un budget de 5.825.048 euros (cinq millions huit cent vingt-cinq mille quarante-huit euros) pour les frais des experts internationaux de Enabel. »

Les autres articles de la Convention de mise en œuvre restent inchangés.

Fait à Bruxelles, le _____, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'Etat belge,

10 DEC. 2021

Madame Meryame KITIR
Ministre de la Coopération au
Développement et de la Politique des
Grandes Villes

Pour Enabel

Jean Vanwetter
(Signature)

Digitally signed by Jean Vanwetter
(Signature)
Date: 2021.12.07 15:52:13 +01'00'

Monsieur Jean VAN WETTER
Directeur général

Sven Huyssen
(Signature)

Digitally signed by Sven Huyssen
(Signature)
Date: 2021.12.07 13:57:35 +01'00'

Monsieur Sven HUYSSSEN
Directeur Opérations a.i.